Image not found or type unknown

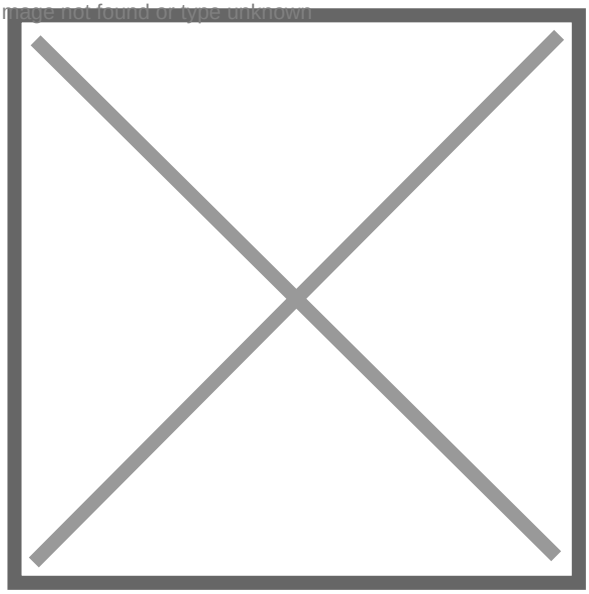

Droits de visite et d'hébergement

Par **ocean1973**, le **23/08/2009** à **18:42**

Bonjour,
Je vais résumer ma situation. Je suis mariée et j'ai 3 enfants dont 2 issus de mon 1er mariage. En 2006, j'ai quitté la métropole avec mes enfants pour y rejoindre mon mari actuel avec l'accord de mon ex-mari. Je tiens à préciser que nous avions fait un divorce à l'amiable. Nous avons payé pendant 2 ans, 1 voyage par an pour mes deux enfants pendant toutes les vacances afin que leur père les voyent. Je tiens à préciser qu'il parlait aussi à ses enfants par msn, c'est nous qui lui avions tout proposés. Deux après, les billets ne cessant d'augmenter , j'ai fait appel à mon ex-mari en lui expliquant que la situation était difficile sachant qu'il ne versait rien. Il n'a rien voulu entendre et au contraire il me menaçait même de saisir la JAF de sa résidence pour non présentation des enfants.
J'ai donc consulté un avocat afin de mettre en place une révision des droits de visite et la mise en place d'un nouveau droit de visites et d'hébergement. Mon ex mari a fait un dossier colossal prouvant que ni lui ni sa compagne n'avait les moyens! De plus, il a fait apparaître des attestations de sa famille mensongères puisque j'ai les preuves que ces personnes avaient des contacts réguliers avec mes enfants (courriers, cartes postales, couts de téléphones). Le jugement a lieu , mon avocat me rassure et coup de massue!! Je suis condamnée à payer 1 billet par an et par enfant (donc 2) + 1 billet pour le second voyage car l'autre est pris en charge par mon ex-mari et il est condamné à me payer une pension alimentaire. Cela fait donc deux ans, que je paye 4800e pour que mes enfants partent en métropole alors que mon ex mari disait ne pas avoir les moyens il paye! J'ai eu entre temps une petite fille de ma nouvelle union et suis en congé parental qui se termine bientot. Mon ainé a voulu ne plus que faire un voyage par an mais son père a refusé sa demande prétextant bien entendu que j'étais derrière cette demande et que mon fils racontait des conneries concernant ses arguments. De ce fait, nous allons devoir partir des DOm, car nous n'arrivons plus à payer ces billets . nous sommes à 5. Mon ex-mari n'a pas eu d'autres enfants et sa compagne n'en n'a pas non plus. J'ai informé mon ex-mari de notre futur retour, car mon mari doit faire une demande de mutation (il a toujours résidé dans les DOm) et nous

ne sommes pas sure qu'elle soit acceptée (nous demandons le départ. de mon ex mari).
Nous lui avons parlé du fait que nous ne pourrons pas payer leprochain voyage car nous devons avancer les frais pour partir. Il ne réponds pas! J'ai vue que je peux etre poursuivie si je n'envoie pas mes enfants!! Mais que dois je faire? Si nous payons les billets nous ne pourrons pas partir une fois la mutation accordée. Si nous restons nous ne pourrons que payer un billet par an et l'avenir de mes enfants seront compromis car les études sont trop chers! Et les enfants refusent d'aller vivre chez leur père ! Et les enfants refusent une garde alternée lors de notre retour.!!
Je ne me suis pas enfuie avec mes enfants, etpourtant j'ai l'impression que j'ai été condamnée pour servir d'exemple et aujourd'hui c'est mes enfants qui en souffrent car ils ne veulent pas rentrer en métropole!!
Merci pour votre aide, je sias plus quoi faire//

Par **jeetendra**, le **23/08/2009** à **19:11**

[fluo]Tribunal de Grande Instance [/fluo]
28, rue Archambaud - 97410 SAINT-PIERRE
Accueil: 0262 961000 - Tel: 0262 901002 Fax: 0262 961094

[fluo]Ordre des Avocats au Barreau de SAINT PIERRE LA REUNION[/fluo] 28 Rue Augustin Archambaud - 97410 SAINT PIERRE
Téléphone : 02.62.25.05.29
Télécopie : 02.62.35.55.57

Bonsoir, il vous faut absolument[fluo] consultez un avocat à la Réunion [/fluo]pour une saisine en urgence du juge aux affaires familiales, contactez l'Ordre des Avocats à Saint Pierre, adresse ci-dessus, courage à vous, bon dimanche

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés